



Recherche

Accueil » Toute l'actualité » Rubriques » Les services » Environnement » Espaces naturels du pays bigouden - règles de bonne conduite

CATÉGORIES D'ACTUS

- Actus (20)
- Aménagement (27)
- AquaSud (18)
- J.O (10)
- Medias (23)
 - Vidéos (23)
- Musée de la Préhistoire (2)
- Publications (4)
 - Plaquettes & Brochures (1)
 - Plaquettes - Eaux (1)
 - Rapports d'activités (3)
 - R.A . - Déchets (1)
 - R.A . - Eau (1)
- Randonnée (1)
- Rubriques (177)
 - La CCPBS (62)
 - Comptes-rendus du conseil communautaire (47)
 - Les grands projets (10)
 - Sports de glisse (6)
 - Stade (4)
 - Les services (89)
 - Action sociale (6)
 - Aménagement (4)
 - Déchets (30)
 - Eau (6)
 - Economie (1)

Espaces naturels du pays bigouden – règles de bonne conduite



Le printemps et l'été sont propices aux balades dans les espaces naturels du Pays Bigouden ou aux loisirs sur les plages. Cette période est également cruciale pour de nombreuses espèces de faune et de flore qui se reproduisent sur notre territoire. En tant que gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral et du Département du Finistère, ainsi que des sites Natura 2000 nous souhaitons rappeler quelques règles à respecter pour permettre de conserver ce patrimoine naturel.

ACCÈS RAPIDE

PISCINE
AQUASUD

DECHETS

E-SERVICES

SENIORS

offres
d'emploi

ARTICLES EN RELATION

- Catégorie(s) : Environnement
- Fermeture de la voie verte : Pont-l'Abbé - Combrit du 3 au 6 février 2020
 - Chantier participatif de plantation d'Oyats
 - Cordon dunaire du Treustel Travaux de confortement d'urgence

En poursuivant votre navigation sur ce site, vous acceptez l'utilisation de cookies à des fins statistiques.

- Environnement (27)
- Habitat (2)
- Sport (2)
- Tourisme (17)
- **Agenda des manifestations**
 - Ateliers - Animations
 - Conseil communautaire
 - Permanences
 - Randonnées

Avec les beaux jours, la fréquentation s'accroît fortement sur les sites naturels du Pays Bigouden. Si certaines espèces d'oiseaux sont parties depuis le mois de mars pour se reproduire dans le nord de l'Europe, ce n'est pas le cas pour d'autres qui utilisent prairies, dunes et plages pour assurer leurs descendance.

Des oiseaux en péril

C'est notamment le cas du guêpier d'Europe qui chaque année du mois de mai au mois d'août niche dans les falaises dunaires et s'alimente sur les prairies de dune et les zones humides. Une quarantaine d'individus vient chaque année du sud de l'Europe et de l'Afrique et fait l'attraction pour les amateurs d'oiseau. Mais cette espèce est très sensible au dérangement et le service Espaces naturels de la CCPBS constate tous les ans des photographes un peu trop curieux qui se placent trop près et provoquent une gêne voire un dérangement des individus. L'oiseau dérangé ne peut alors construire son nid sereinement et quitte le site. Ce qui à terme contribue à la diminution de l'espèce dont la population est relictuelle en baie d'Audierne. C'est également le cas du gravelot à collier interrompu qui niche sur les plages de Plozévet à Combrit. La Bretagne abrite 15% des effectifs nationaux et le Pays Bigouden est le 3e site de reproduction régional (entre 35 et 40 couples, soit 36 % de l'effectif régional). L'importance du Pays Bigouden pour l'espèce est donc grande. Or la reproduction de l'oiseau est souvent mise à mal par le dérangement occasionné par les usagers de la plage. Cette espèce établit son nid dans de petites dépressions sur le haut de la plage et compte sur son mimétisme avec le milieu naturel pour passer inaperçue des prédateurs. Cela complique la distinction des nids et l'évitement du dérangement, voire leur destruction par piétinement. La présence de chiens déambulant sur les plages contribue également au dérangement de cette espèce et bien d'autres.

Le respect des milieux naturels

En plus du guêpier et du gravelot, les milieux dunaires sont de véritables réservoirs de biodiversité. 1 m² de dune peut abriter des dizaines d'espèces de plantes !

Les dunes servent également de rempart face aux assauts de la houle en hiver. C'est pourquoi, dans les sites les plus fréquentés, la CCPBS installe des clôtures pour protéger ces espaces naturels du piétinement et du dérangement.

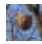
 Plantes invasives : les reconnaître et adopter le bon comportement

 Espèces menacées - Adopter le bon comportement

DERNIERS ARTICLES

 Information - Coronavirus Covid-19

 Gestion des déchets pendant la crise du Covid-19

 Frelon asiatique : report de l'opération de destruction des nids

 Information Covid 19 - Modes de garde

 Aquasud en fermeture technique

Les beaux jours sont également marqués durant les week-end par l'organisation de soirées non autorisées sur les parcelles du Conservatoire du littoral servant de stationnement. Cette pratique illégale est souvent accompagnée de comportements de destruction des habitats naturels (escalade et glissade sur les dunes), de destruction des équipements de protection de la faune et de la flore et d'abandon de déchets. Ce sont des heures de travail du service espaces naturels et de ses partenaires qui sont réduits à néant.

Au-delà de la réglementation existante sur ces sites naturels, la CCPBS souhaite formuler quelques recommandations et conseils aux usagers des espaces naturels :

1. Rester sur les chemins et sentiers balisés,
2. Les chiens doivent être tenus en laisse et leurs déjections doivent être ramassées
3. Ne pas franchir les enclos de protection des milieux naturels et ne pas escalader les dunes : rester sur les sentiers balisés
4. Ne pas prélever de sable, de galet ni réaliser d'amoncellement de pierres (cairn)
5. Ramener les chez soi ou jeter ses déchets dans les poubelles mises à disposition
6. Ne pas cueillir de plante
7. Rester à distance des groupes d'oiseaux
8. Être vigilant sur la présence de gravelot à collier interrompu
9. Ne pas laisser de déchets sur la plage

Categorie(s): [Environnement](#)

Mot-clef(s): [bigoudenjoy](#) / [espace naturel](#) / [gravelot](#) / [guêpier d'Europe](#) / [protection de la nature](#)

Partager:     



CCPBS

Projets

Actualité

Services

Tourisme

[Pays bigouden Sud](#)

[J.O 2024](#)

[Toute l'actualité](#)

[Développement économique](#)

[Webcams](#)

[Conseil communautaire](#)

[Programme local de l'habitat](#)

[Agenda des manifestations](#)

[Action sociale – Emploi](#)

[Cartes](#)

[Guichet des services](#)

[Lettre d'information, newsletter](#)

[Petite enfance / jeunesse](#)

[Description du territoire](#)

[Budget](#)

[Schéma touristique](#)

**Communauté de Communes du Pays
Bigouden Sud**

17 Rue Raymonde Folgoas Guillou
29120 Pont-l'Abbé
France

Tél. : +33 (0)2 98 87 14 42

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de
14 h à 17 h,
le vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à
16 h.

Marchés publics

Services
communautaires

Structures
intercommunales

Photothèque

Publications
communautaires

Vidéos

Déplacements –
Transports

Habitat – Logement

Développement
touristique

Gestion des déchets

Eau

Assainissement

Environnement

Gestion des espaces
naturels

Équipements sportifs

Office de tourisme
communautaire

Musée de la Préhistoire
Finistérienne

Balades « nature » avec
Steven

[Accueil](#) [Nous contacter](#) [Mentions légales](#) [Recrutement](#) [Connexion](#) [Haut de page](#)

© 2020 Communauté de communes du Pays Bigouden Sud

